

Erratum

Modalités d'intervention auprès d'un assureur de dommages à charte du Québec et membre de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication du document intitulé *Modalités d'intervention auprès d'un assureur de dommages à charte du Québec et membre de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD* à la section 5.1 du bulletin du 21 avril 2016. Ce document, publié en versions française et anglaise, n'aurait pas dû porter la mention « projet ». Un erratum est publié à cet effet avec la bonne version du document en français, à la section 5.1 du bulletin du 28 avril 2016 (vol. 13, n° 17).